



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 36148 | De Mme Claudia Rouaux (Socialistes et apparentés - Ile-et-Vilaine) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique >enseignement supérieur | Tête d'analyse >Fermeture des restaurants universitaires | Analyse > Fermeture des restaurants universitaires. |
| Question publiée au JO le : 09/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la fermeture des restaurants universitaires. La fermeture des restaurants universitaires, pendant le premier confinement, avait entraîné de nombreux étudiants dans une forme de précarité alimentaire. Aujourd'hui, les universités rouvrent progressivement, malgré la crise sanitaire toujours présente. Les restaurants universitaires seront ouverts mais uniquement pour des repas à emporter, afin de respecter les normes sanitaires. Cette mesure provoque dans les faits des situations pour le moins contreproductives, certains étudiants préférant déjeuner avec plusieurs de leurs camarades dans un même véhicule. La fréquentation des restaurants universitaires joue un rôle essentiel dans le processus de socialisation. Maintenir l'ouverture de ceux-ci avec des protocoles très stricts semble être aujourd'hui la solution la plus équilibrée, à la fois pour éviter de nouveaux foyers de contamination et également pour éviter la rupture du lien social entre les étudiants. Elle souhaiterait donc connaître l'intention du Gouvernement afin de remédier à ces situations allant à l'encontre de l'idée même qu'est la sécurité sanitaire et qui amplifient le phénomène de détresse psychologique de la jeunesse étudiante.